



ASIGOS

PREAVIS n° 04-2024 relatif à une deuxième réponse à la réponse à la motion Jacek Manthey, pour la liste des bâtiments ASIGOS +

1. Introduction

Le présent préavis fait suite à la motion déposée par M. le Conseiller Jacek Manthey le 16 novembre 2022 qui avait la teneur suivante :

Motion pour la liste des bâtiments ASIGOS+

Durant la période d'élaboration des nouveaux statuts de l'ASIGOS, la transformation d'ASIGOS en ASIGOS+, et après aussi, les membres du Comité directeur informaient les conseillers dans diverses séances qu'une liste complète des bâtiments venant s'ajouter au périmètre de l'ASIGOS, décrivant leur état d'entretien et besoins d'investissement, allait être élaborée et présentée.

Une telle liste n'a toujours pas été présentée.

Le Conseil intercommunal demande que le Comité directeur élabore une liste complète des bâtiments venant s'ajouter au périmètre de l'ASIGOS, décrivant leur état d'entretien et besoins d'investissement, et la présente au Conseil intercommunal au plus vite, idéalement pour la prochaine séance du Conseil.

Cette motion a été renvoyée au Comité directeur de l'Asigos le jour même à une large majorité (13 voix pour, 0 contre et 2 abstentions).

Le présent préavis répond à cette motion par une demande de crédits afin d'effectuer une étude sommaire des bâtiments. Le Codir est toutefois opposé à une telle étude et vous enjoint à refuser ce crédit pour les raisons qui sont exposées ci-après et à approuver la deuxième réponse à la motion Manthey telle que figurant dans le présent rapport.

2. Contexte

La motion déposée le 16 novembre 2022 a été élaborée dans le contexte encore tendu de l'élargissement du périmètre de l'Asigos (projet nommé « Asigos + ») et des conséquences en termes financiers et fonciers que cela impliquait. Le projet de rénovation en profondeur des statuts, réalisé lors de la dernière législature, a permis de poser les bases de la collaboration des trois communes pour les tâches scolaires communales et a été un grand travail, mais a laissé de côté la question épineuse du statut foncier. Cette question a

longuement été débattue au sein du Codir depuis le début de la législature actuelle et une solution simple, pratique et juridiquement plus judicieuse a finalement été trouvée. La reprise des bâtiments scolaires à leur valeur comptable linéaire a été adoptée par le Codir, puis par le Conseil intercommunal, et enfin par les Conseils communaux des trois communes concernées, entre la fin 2023 et le début 2024. Ce transfert foncier a été effectué en parallèle à des modifications statutaires qui ancrent la solution adoptée.

Nous pouvons donc maintenant aller de l'avant sereinement avec les projets de construction, d'agrandissement et de rénovation des bâtiments scolaires.

Un plan des investissements détaillés a également été établi en même temps que les modifications statutaires et le transfert des bâtiments. Cette planification des investissements a été élaborée sur la base de la planification scolaire établie par l'Asigos en collaboration avec le canton. Faut-il encore le rappeler ? C'est près de 60 classes en moins de 10 ans que nous devons construire et pratiquement autant à rénover. Ces documents ont tous déjà été présentés au Conseil intercommunal et sont en annexe pour mémoire.

3. Demande et première réponse

La demande du motionnaire peut se diviser en trois points différents : - une liste simple de chaque bâtiment scolaire ; une liste des investissements à prévoir sur lesdits bâtiments et un état d'entretien de ces bâtiments.

Le Codir a répondu une première fois à cette motion dans le cadre du préavis d'achat des bâtiments scolaires. La liste des bâtiments transférés, avec le nombre de classes et leur volume ainsi que d'autres informations pertinentes était annexée au préavis présenté. Le plan des investissements futurs, déjà présenté lors de la présentation du budget 2024, était également rappelé dans le corps de texte.

Lors du débat sur ce préavis, une majorité du Conseil intercommunal a refusé de considérer le préavis comme une réponse à la motion Manthey par 10 voix contre 9 pour et 2 abstentions. Le point d'achoppement du débat portait sur la notion « d'état d'entretien ». La commission de gestion et des finances, qui s'était penchée sur le préavis, a notamment estimé que la réponse ne comprenait pas de précision suffisante sur cette question. Le Codir s'est donc attelé à établir une deuxième réponse, qui fait l'objet du présent préavis.

4. Deuxième réponse

Dans cette deuxième réponse, le Codir tient tout d'abord à rappeler les éléments déjà en main du Conseil intercommunal mais sous une forme parfois dispersée. Le présent préavis propose donc de rassembler toutes les informations relatives aux bâtiments scolaires décisives pour les futurs travaux de l'Asigos.

1. Bâtiment scolaire sur le territoire de Jouxens-Mézery

Un seul bâtiment scolaire est à répertorier sur le territoire de Jouxens-Mézery. Un pavillon provisoire de deux classes lui est accolé.

Le bâtiment de Jouxens-Mézery est composé de 4 salles de classes, d'une salle des maîtres et des locaux techniques y relatifs. Un pavillon provisoire de deux classes supplémentaires est accolé à ce bâtiment.

Les besoins en investissement sur ce bâtiment sont de deux ordres : - le pavillon provisoire doit être remplacé par des classes dans un bâtiment définitif ; - le bâtiment actuel n'est pas

suffisant pour accueillir tous les besoins scolaires, notamment en termes de salles spéciales et de salles de dégagement. Ainsi, des travaux d'agrandissement sont nécessaires. Une étude de faisabilité est en cours pour déterminer les options pour cet agrandissement et son coût. Dans ce contexte, les travaux à prévoir sur le bâtiment existant (isolation, autre) seront aussi étudiés. Un chiffrage précis n'est actuellement pas disponible mais devrait l'être dans un futur proche. Le plan des investissements prévoit actuellement 3 millions.

Les travaux de remplacement du pavillon provisoire sont donc prévus pour cette législature.

2. Bâtiments scolaires sur le territoire de Prilly

Pavillon de Bel Orne

Ce pavillon est composé de deux classes ainsi que des locaux techniques y relatifs. Ce pavillon est voué à disparaître lors de la construction du collège de Corminjoz.

Collège Centre

Le collège centre est composé de 15 salles de classe, 2 salles de musique, d'un appartement ainsi que des locaux techniques y relatifs. Ce bâtiment historique mérite une rénovation notamment des façades et des charpentes. De plus, il ne répond plus aux normes incendies et d'accueil des personnes à mobilité réduite. Enfin, son statut de monument historique en fait un élément particulier dans le cadre d'une rénovation. Pour le moment seules des estimations grossières des travaux ont été réalisées et le projet n'est prévu de démarrer que lors de la prochaine législature.

Pavillons de Corminjoz

Deux pavillons provisoires de 4 salles de classes (dont deux sont destinées à accueillir un APEMS) sont posés sur le site de Corminjoz. Ces pavillons sont voués à être démolis lors de la construction du futur collège à Corminjoz.

Collège de Jolimont

Le collège de Jolimont dispose de 6 salles de classes, d'une salle de sport simple, d'une salle de rythmique ainsi que de locaux techniques y relatifs. Le site de Jolimont comprend plusieurs bâtiments abritant les classes, la salle de gymnastique ainsi qu'un APEMS de 24 places créé dans les anciens appartements de concierges.

Ce bâtiment est globalement en bon état et il n'est pas prévu d'y faire des investissements lourds ces prochaines années. La planification scolaire n'indique pas non plus de besoin supplémentaire à l'horizon 2032.

Collège de Mont-Goulin

Le Collège de Mont-Goulin possède 11 salles de classes, une salle de sport simple, un APEMS de 36 places, des locaux PPLS et tous les locaux de service y relatifs. Le bâtiment souffre d'un problème d'humidité et ne correspond plus aux normes actuelles en matière incendie, énergétique et d'accueil des personnes à mobilité réduite. De plus, la salle de sport unique est trop petite pour l'utilisation actuelle et future. Une étude de faisabilité pour un agrandissement du collège ainsi que sa mise en conformité avec les normes actuelles a été effectuée en 2022 et un crédit d'étude a été effectué sur cette base. Le Conseil intercommunal a validé ce crédit lors de sa séance du 8 janvier 2024.

Actuellement, ces travaux sont chiffrés à environ 18 millions, mais ce chiffrage doit être affiné dans l'étude à venir. L'agrandissement de ce site correspondra à la planification scolaire pour la zone de Mont-Goulin.

Collège de Sous-Mont

Le collège de Sous-Mont est une sorte de dépendance du collège de Mont-Goulin situé quelques mètres plus loin. Il est composé de 4 classes et des locaux techniques y relatifs. Des travaux de rénovation de la façade qui faisait l'objet d'un défaut de construction ont eu lieu en 2023, ainsi aucun travail lourd n'est à prévoir ces prochaines années.

Bâtiment de Plantinel

Le Bâtiment de Plantinel est un petit bâtiment situé à côté du collège centre. Il abrite la direction et le secrétariat de l'établissement primaire de Prilly – Jouxens-Mézery – Romanel-sur-Lausanne ainsi que deux salles de classes et des salles de réunion. Il s'agit également d'un bâtiment historique. Il est prévu de déplacer ces salles de classes ainsi que les bureaux de la direction dans le futur collège de Corminjoz et ainsi désaffecter ce bâtiment de son utilisation scolaire qui pourra alors être revendu à la Ville de Prilly pour un autre usage. Pour le moment, l'horizon est trop lointain pour avoir des certitudes mais une rénovation générale n'est pas nécessaire à ce stade.

Collège du Grand Pré

Le collège du Grand-Pré comprend 17 salles de classes, trois salles de gymnastiques ainsi que les salles spéciales nécessaires à l'accueil des élèves de 7-8P. Ce bâtiment datant des années 1960 nécessite une rénovation complète afin de le mettre aux normes actuelles en matière de protection incendie, d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite ainsi qu'en matière énergétique. Le crédit d'ouvrage relatif à cette rénovation a été accepté par le Conseil intercommunal au mois de juin 2023. Le projet est en cours d'élaboration et les travaux devraient commencer comme prévu en été 2025.

Collège de l'Union

Le collège de l'Union comprend 31 salles de classes ainsi que 3 salles de gymnastiques et une piscine couverte. Il comprend également les salles spéciales nécessaires à l'enseignement des 9 à 11 H ainsi que les locaux de la direction de l'établissement primaire et secondaire de Prilly – Jouxens-Mézery – Romanel-sur-Lausanne et les locaux techniques y relatifs.

Le Collège de l'Union est également une sorte de patchwork de différents bâtiments dont l'âge est variable et la conformité aux normes actuelles également. De plus, selon la planification scolaire, le collège de l'Union devrait accueillir 11 classes supplémentaires d'ici 2032, ce qui n'est pas possible actuellement. Ainsi, une étude de faisabilité a été effectuée en 2022 afin de savoir si l'agrandissement projeté était réalisable. L'étude s'est révélée positive et tant les salles de classes que les salles de sport supplémentaires pourraient être construites sur ce site. Ainsi, un crédit d'étude est en préparation afin de pouvoir constituer un projet pour l'agrandissement du site et la rénovation des parties les plus vétustes. Ce crédit d'étude est prévu en 2024.

3. Bâtiments scolaires de Romanel-sur-Lausanne

Les bâtiments de Romanel-sur-Lausanne sont tous sur le même site actuellement mais sont séparés en trois blocs puisqu'il n'y a qu'un seul bâtiment qui n'est pas provisoire et deux pavillons, dont un construit par l'Asigos en 2023.

Bâtiment de Prazqueron

Le bâtiment de Prazqueron comporte 6 salles de classes, 1 salle PPLS, 2 salles ACT/ACM, une salle de gymnastique et les locaux techniques y relatifs. Il est actuellement dans un état conforme à son âge et de lourds travaux ne sont pas prévus dans l'immédiat. Toutefois, le site de Prazqueron est trop petit pour les besoins à l'avenir. Le site est prévu pour accueillir toutes les classes de 1 à 4 P de Romanel-sur-Lausanne ce qui représente 12 salles de classes et les salles spéciales qui y sont rattachées.

Pavillon Prazqueron 1

En 2019 et face au manque de salles de classes, la commune de Romanel-sur-Lausanne a dû construire des pavillons provisoires de 4 classes afin d'accueillir ces élèves supplémentaires. Ce pavillon qui ne correspond pas aux normes scolaires devra être remplacé dans un horizon d'une dizaine d'années.

Pavillon Prazqueron 2

De la même manière et pour absorber l'augmentation des élèves sur la commune de Romanel-sur-Lausanne, l'Asigos a construit en 2023 un pavillon de 4 classes et les locaux techniques y relatifs afin de répondre à la demande. Ce pavillon devra également être remplacé à terme dans le cadre du réaménagement du site de Prazqueron.

Nouveaux collèges à construire

Il est important dans le contexte des investissements à venir, de mentionner les deux nouveaux collèges à construire dans la commune de Romanel-sur-Lausanne et de Prilly. Tout deux seront de 18 classes avec les salles spéciales nécessaires, surtout que le collège de Romanel-sur-Lausanne accueillera des classes de 5 à 8 P. Ces deux collèges remplaceront des pavillons provisoires actuels. Ces deux collèges doivent faire l'objet d'études et sont actuellement seulement localisés. L'estimation est donc très sommaire et se situerait autour des 25 millions pour le collège des Esserpys.

Nous précisons également que les pavillons temporaires pourront être réutilisés ou revendus selon les besoins et la demande. En effet, il existe un important marché d'occasion pour ces équipements.

5. Utilité d'une étude externe

Comme ce préavis le montre, les projets de rénovation et d'agrandissement des collèges actuels sont tout à fait connus du comité de direction et du Conseil intercommunal. Ainsi, les travaux nécessaires sont documentés. Le Conseil intercommunal ne semble pas satisfait et demande « un état d'entretien », ce qui n'est pas une notion très claire pour le Codir. S'il s'agit d'une expertise de chaque bâtiment, cette expertise doit être externalisée en raison du manque de ressources internes. Les architectes, chefs et cheffes de projet ne pourraient pas donner beaucoup plus d'informations s'il ne s'agissait que d'une expertise de « quelques heures » comme cela ressort du procès-verbal de la séance du 29 novembre 2023 du Conseil intercommunal. Une visite de « quelques heures » ne donnerait pas plus d'informations que celles que nous avons, soit que les bâtiments ont été globalement bien entretenus pour ce qui est de l'entretien courant mais n'ont pas subi de grosses rénovations depuis longtemps. De plus, une telle visite a déjà eu lieu avec les membres de la Cogef ce qui représente déjà pas mal d'heures investies. Cette information était aussi connue du Conseil intercommunal dans le préavis sur la vente des bâtiments puisque le prix des bâtiments incluait les rénovations lourdes.

Ainsi, une étude externe est nécessaire pour répondre à la demande du Conseil intercommunal. Plusieurs offres ont été demandées et deux obtenues afin d'effectuer cette analyse.

L'analyse externe est une analyse sommaire qui détermine les travaux courants à effectuer afin de remettre les équipements actuels dans des états neufs. Comme le Codir a déjà pu le dire, une telle analyse n'est absolument pas utile, ni pour déterminer l'entretien courant, ni pour planifier les rénovations. De plus, cette analyse sommaire ne permettrait pas non plus de déterminer les défauts cachés ou les problématiques dépassant les entretiens courants. Ainsi, il n'est pas sûr que le problème des façades abîmées identifié au collège de Sous-Mont ait pu être identifié par une telle étude il y a quelques années.

En effet, les rénovations lourdes ont déjà été planifiées en fonction de l'ancienneté des bâtiments et des ressources à disposition ainsi que des besoins scolaires. Ce qui pourrait modifier la planification en la retardant serait des éléments externes comme de graves incidents ou le blocage d'un projet pour diverses raisons.

De plus, les entretiens courants dépendent également des ressources à disposition pour les mener ainsi que des rénovations en cours ou à venir. Une telle analyse demandée par le Conseil ne pourra que très peu nous aider. Enfin, l'analyse ne comporte qu'une « mise à niveau » et non une analyse complète des besoins des bâtiments afin de les remettre aux normes (incendie, accessibilité, énergétique, etc.). Ainsi, la vision qui sera donnée sera forcément faussée et ne permettra pas de prendre des décisions éclairées. Pour ces raisons, le Codir vous propose de ne pas accorder de crédit pour cette étude et d'accepter le présent rapport comme réponse à la motion de Monsieur le Conseiller Jacek Manthey.

Offres reçues et honoraires internes

Des deux offres reçues, le Codir propose au Conseil communal de sélectionner la moins cher qui se monte à 103'000 CHF TTC. A cela il faut ajouter du travail de suivi de ces mandats car ces études demandent également un suivi interne pour la recherche de plan, les visites, etc. Ce travail est estimé entre 24 et 32 heures par bâtiments par le service Domaine et Bâtiment de la Ville de Prilly. Il faut donc ajouter un montant d'environ 15'000 CHF pour le suivi de mandat.

6. Conclusion

En conclusion, le Codir vous invite à renoncer à cette étude superfétatoire et coûteuse afin de pouvoir se concentrer sur les projets importants à venir, d'une part, et sur l'entretien encore nécessaire, d'autre part. En effet, toute l'énergie fournie à mener une étude qui n'apportera que peu d'éléments à la connaissance du Codir et des services techniques ne pourra pas être mise dans les entretiens nécessaires des bâtiments. En d'autres termes, les ressources humaines à disposition ne sont pas infinies et nous vous invitons à privilégier le choix d'avancer sur des projets de rénovation qui seront de toute façon nécessaires plutôt que dans des analyses du passé qui ne seront pas utiles.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil Intercommunal de l'ASIGOS, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil Intercommunal de l'ASIGOS

- ayant eu connaissance du préavis ASIGOS n° 04-2024 ;
- après avoir entendu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet

décide

- 1) de refuser d'accorder un crédit de 118'000 CHF dans le but de faire une étude de la vétusté des bâtiments de l'Asigos ;
- 2) d'accepter le présent préavis comme réponse à la Motion Jacek Manthey « Pour la liste des bâtiments ASIGOS + »

AU NOM DU COMITE DE DIRECTION
DE L'ASIGOS

La Présidente :



Rebecca Joly

La Secrétaire :



Nathalie Prior



ASIGOS

15. Plan des investissements

Annexe 1

Asigos	Statut	Dépenses attendues par année					Total
		2024	2025	2026	2027	2028+	
Totaux		2 020 500	8 846 750	21 286 000	25 060 000	95 141 750	152 355 000
PRI Bâtiments secondaires		1 130 500	4 834 000	8 566 000	7 202 500	30 106 000	
2021.01.5210	0						
		18 500	51 000				
2022.5210.01	0	1 112 000	4 698 000	8 316 000	6 352 500	238 000	
2023.04.5210	0		85 000	250 000	850 000	29 868 000	
	N						
aXX_préavis XX-20XX - avant-projet agrandissement collège Union_CUN							
PRI Bâtiments Primaires		890 000	512 750	1 220 000	7 857 500	40 035 750	
2022.07.5120	0						
		55 000					
2022.5120.02	0	30 000					
2022.5120.03	0	335 000					
	N						
aXX_préavis n° 1 XX-2023 - avant-projet assainissement et agrandissement_CMG						3 309 500	
a281_préavis XX-20XX - réfection enveloppe et mise aux normes bâtiment_CCE			9 750	420 000	1 157 000	9 750	
a1135_vérifications parasismiques collèges primaires_C			503 000	800 000	6 700 500	8 914 500	
aXX_préavis n° 2 XX-20XX - études et réalisation assainissement et agrandissement_CMG							
a1119_préavis XX-2023_transition fluo/led_C	N	470 000					
aXX_préavis XX-20XX_Plantinel	N					27 000	
aXX_préavis XX-20XX_CPBO	N						
a1897_planification nouveau collège Corminjoz	N					27 775 000	
Romanel-sur-L. Bâtiments primaires		0	2 000 000	10 000 000	10 000 000	25 000 000	
Nouveau bâtiment, Esseryps, 5P-8P	N		2 000 000	10 000 000	10 000 000		
Nouveau bâtiment, Prazqueron, 1P-4P	N					25 000 000	
Jouxkens-M. Bâtiments primaires		0	1 500 000	1 500 000	0	0	
Nouveau bâtiment, 2 classes 5-6 P, 1 classe ACT/ACM	N		1 500 000	1 500 000			

Légende :

Montant en CHF :

- Fiabilité +-10 %
- Fiabilité +-20 %
- Fiabilité +- 50 %
- En cours de dépenses
- Nouvel investissement à voter

Statut : 0

Statut : N

ASIGOS

Programme de législation
2021-2026 et
planification scolaire 2032

Programme de législature 2021-2026

5 axes principaux, 11 actions majeures

- I. Politique et gouvernance
- II. Infrastructure et durabilité
- III. Administration et ressources humaines
- IV. Relations extérieures et communication
- V. Mobilité

Programme de législation 2021-2026

I. Politique et gouvernance

1. Développer une stratégie commune entre les membres du CoDir
2. Clarifier la gouvernance en matière de gestion des bâtiments
3. Renforcer les relations avec le Conseil intercommunal
4. Renforcer la coordination avec le parascolaire
5. Maintenir la proximité des bâtiments scolaires

Programme de législature 2021-2026

II. Infrastructures et durabilité

6. Constructions et rénovations des bâtiments scolaires:

- nouveau collège pour les 7-8P à Romanel-sur-Lausanne.
- Agrandir le collège de l'Union.
- école 1-6P à Corminjoz.
- agrandir le collège à Jouxtiens-Mézery.
- Rénover le collège de Mont-Goulin.
- Rénover le collège du Grand Pré.

7. Développement des constructions écologiquement responsables

Programme de législation 2021-2026

III. Administration et ressources humaines

8. Analyser les politiques RH pour le personnel travaillant pour l'ASIC

Programme de législation 2021-2026

IV. Relations extérieures et communication

9. Renforcer les liens avec les partenaires élargis

10. Visibilité de l'ASIGOS

Programme de législation 2021-2026

V. Mobilité

11. Développer et sécuriser le chemin de l'école

Planification scolaire 2032

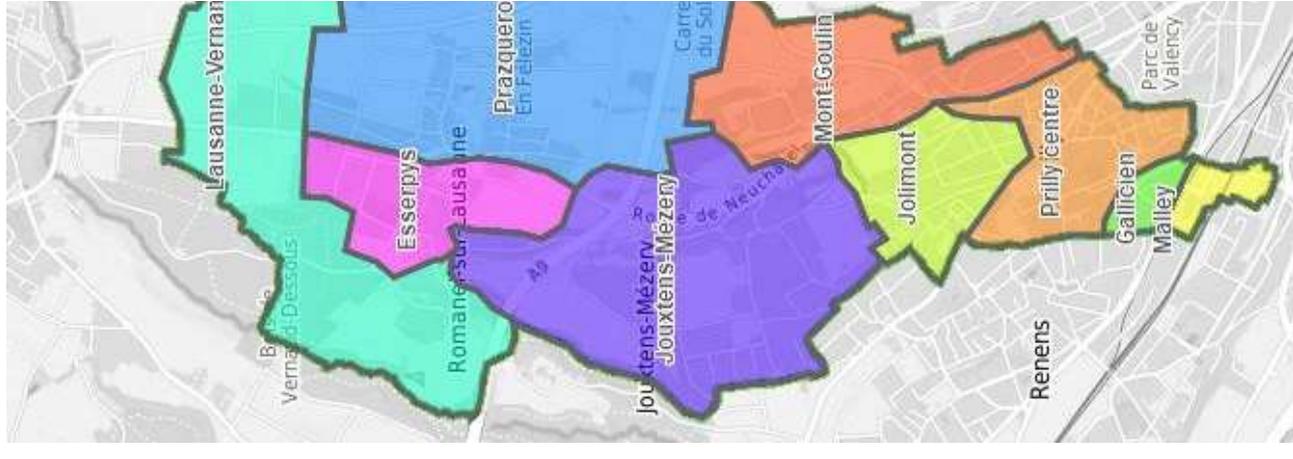
- Document établi par le canton : base de réflexion pour le CODIR
- Document établi sur la base des prévisions urbanistiques des trois communes
- Détermination de la hausse de la population, puis de la part d'élèves et enfin du besoin en classes

Prévisions scolaires horizon 2032

- Part d'élèves dans la population: en moyenne 1% par année de scolarité
- Primaire: en moyenne 19 élèves par classe

→ Prévisions horizon 2032: équivalent de l'ordre de 14 classes par année de scolarité au primaire

- Romanel-sur-Lausanne: < 3 y.c. classes particulières
- Jouxten-Mézery: < 1
- Mont-Goulin: ~2
- Jolimont: ~2
- Centre: 4.5
- Malley+Galicien: 1.5



Répartition des élèves

- Prévisions scolaires mises à jour
- Création d'un pôle 7-8P à Romanel-sur-Lausanne

Périmètres	équivalent classe	Site de scolarisation			
		1-2P	3-4P	5-6P	7-8P
Romanel	3	Romanel	Romanel	Romanel	Romanel
Jouxstens-Mézery	1	Jouxstens-Mézery	Jouxstens-Mézery	Jouxstens-Mézery	Romanel
Prilly	2	Mont-Goulin	Mont-Goulin	Mont-Goulin	Romanel
Prilly	2	Jolimont	Jolimont	Centre + Corminjoz	Grand Pré
Prilly	4.5	Corminjoz-Centre-Flumeaux	Centre + Corminjoz	Centre + Corminjoz	Grand Pré
Prilly	0.5	Galicien	Malley	Malley	Grand Pré
Prilly	1	Malley-Prilly	Malley	Malley	Grand Pré

Répartition des classes

	1-2P	3-4P	5-6P	7-8P	9-11S	cl. rég.	total
EP1	50						
Romanel	6	6	6	12	0		30
Jouxtiens-Mézery	2	2	2	0	0		6
Mont-Goulin + Sous-Mont	4	4	4	0	0	2	14
EP2	57						
Jolimont	4	4	0	0	0		8
Centre + Corminjoz	9	9	13	0	0	2	33
Grand Pré	0	0	0	16	0		16
ES	42						
Union	0	0	0	0	39	3	42
Renens							
Malley	3	3	3	0	0		9

Centre Prilly = Collèges du Centre + Corminjoz

capacité	disponible	différence
6 sans pavillon et Rosset	6	-24
4 sans pavillon	4	-2
14 dont 1-2 dég	13	-1
6	6	-2
15	15	-18
17	17	1
31	31	-11
18/2 **	9	0

** 50/50 avec Renens

Etat des bâtiments : besoins scolaires et besoins de travaux des bâtiments

- Complexes scolaires : certains sous-dimensionnés (Romanel, Union Corninjoz), d'autres ont besoin d'importants travaux de réfection générale (Prilly : Mont-Goulin et collège centre, Jouxteus : pavillon provisoire)
- Actuellement les bâtiments existants sont dans un état général variables : de manière générale les bâtiments sont vieux et méritent une réfection de demi-vie (à l'image du Grand Pré)

Etats des bâtiments : stratégie du Codir de l'ASIGOS

- Besoins de travaux conséquents à court et moyens termes :
- A Prilly :
 - Mont-Goulin : rénovation générale et agrandissement possible
 - Collège centre : rénovation
 - Corminjoz : construction d'un nouveau collège
 - Grand Pré : rénovation générale
 - Collège de l'Union : rénovation des salles de sports et agrandissement

Etats des bâtiments : stratégie du Codir de l'ASIGOS

- Besoins de travaux conséquents à court et moyens termes :
- A Jouxteus :
 - Remplacement des pavillons provisoires et agrandissement
- A Romanel :
 - Construction d'un nouveau collège pour le 2^e cycle primaire (5P à 8P)
 - Rénovation et agrandissement du complexe primaire actuel de Praz Quercin (1P à 4P)

Etats des bâtiments : stratégie du CODIR

Critères de priorisation des réalisations

- Projets déjà débuté
- Ressources humaines à disposition
- Avancement des procédures légales ou politiques.
- Prise en compte des besoins scolaires

Etats des bâtiments : stratégie du CODIR

Priorisation proposée actuellement pour la législature 2021-2026

- Collège du Grand Pré
- Collège de Mont-Goulin
- Collège de l'Union
- Agrandissement du complexe de Jouxteus
- Collège 5P-8P de Romanel

Etats des bâtiments : stratégie du CODIR

Projets pour la législature 2026-2031 :

- Collège de Corminjoz
- Collège centre
- Collège de Prazqueron à Romanel

Cette priorisation signifie que les projets seront lancés de manière cadencée ; leur réalisation s'étendra de toute façon sur les deux législatures 2021-2026 et 2026-2031 voire plus.